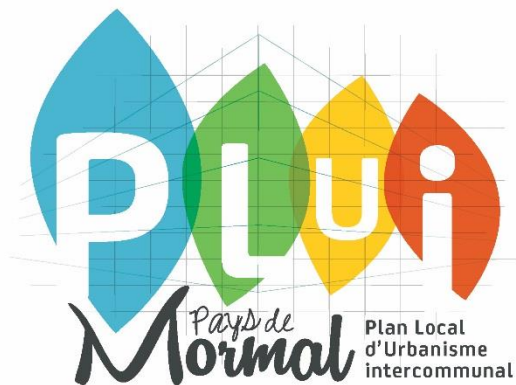


Amfroiprêt	Loquignol
Audignies	La Longueville
Bavay	Louvignies-Quesnoy
Beaumont	Maresches
Bellignies	Maroilles
Bermeries	Mecquignies
Bettrechies	Neuville-en-Avesnois
Bousies	Obies
Bry	Orsinval
Croix-Caluyau	Poix-du-Nord
Englefontaine	Potelle
Eth	Preux-au-Bois
Le Favril	Preux-au-Sart
La Flamengrie	Le Quesnoy
Fontaine-au-Bois	Raucourt-au-Bois
Forest-en-Cambrésis	Robersart
Frasnoy	Ruesnes
Ghissignies	Saint-Waast
Gommegnies	Salesches
Gussignies	Sepmeries
Hargnies	Taisnières-sur-Hon
Hecq	Vendegies-au-Bois
Hon-hergies	Villereau
Houdain-lez-Bavay	Villers-Pol
Jenlain	Wargnies-le-Grand
Jolimetz	Wargnies-le-Petit
Landrecies	



TOME 1

DIAGNOSTIC EQUIPEMENTS

Version approbation

Novembre 2019

1.1.5

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du

Le président

SOMMAIRE

1.	LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE	4
2.	LES EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT.....	7
3.	DES EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA PERSONNE A DIVERSIFIER SELON L'EVOLUTION DE LA POPULATION	10
1.	Les équipements liés à la santé.....	12
2.	Les équipements liés à l'enfance et la jeunesse	13
3.	Les équipements à destination des personnes âgées	14
4.	Les services à la personne.....	15
4.	UNE REPARTITION PLUTOT HOMOGENE DES EQUIPEMENTS DE SPORT ET DE LOISIR	16
5.	UNE OFFRE COMMERCIALE LOCALISEE A PROXIMITE DES LIEUX STRATEGIQUES.....	19
1.	L'organisation des pôles commerciaux sur la CCPM et à plus large échelle	19
2.	La répartition de l'offre commerciale sur la CCPM	24
6.	QUELLES POLARITES SUR LE TERRITOIRE ?.....	27
7.	LES EQUIPEMENTS DIVERS	29
8.	L'ACCES A INTERNET ET AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES	29
9.	SYNTHESE.....	31

1. LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Les caractéristiques des ménages influent aussi sur les comportements et lieux d'achats.

- Les familles monoparentales, dont leur nombre augmente en continu, ont un pouvoir d'achat moins élevé que les familles biparentales.
- Plus de 7 actifs sur 10 travaillent hors de leur commune de résidence, ils effectuent une part importante de leurs achats sur les axes domicile-travail.
- Environ 2 ménages sur 10 ne disposent pas de voiture. Les commerces de proximité revêtent une importance capitale pour ces habitants.
- De plus en plus nombreux, les seniors ont un pouvoir d'achat supérieur à la moyenne. Le marché ne répond pour autant pas à leurs attentes que ce soit au niveau de l'offre produits, du point de vente, des services.

L'évasion commerciale correspond aux achats effectués sur des territoires voisins et via le commerce électronique. L'évasion alimentaire atteint un seuil de 8 % dans la Sambre-Avesnois. Ce qui signifie que les habitants de la Sambre-Avesnois réalisent 92 % de leurs achats alimentaires au sein du territoire. En non alimentaire, l'évasion est au niveau de 23 % et s'explique principalement par les achats sur internet et dans une moindre mesure sur les zones limitrophes du Grand Hainaut (bricolage, jardinage).

Seule l'évasion non alimentaire pour l'arrondissement Sambre-Avesnois a baissé en raison du développement de la **zone commerciale de Le Quesnoy** qui a permis de retenir les achats auparavant réalisés en Valenciennois.

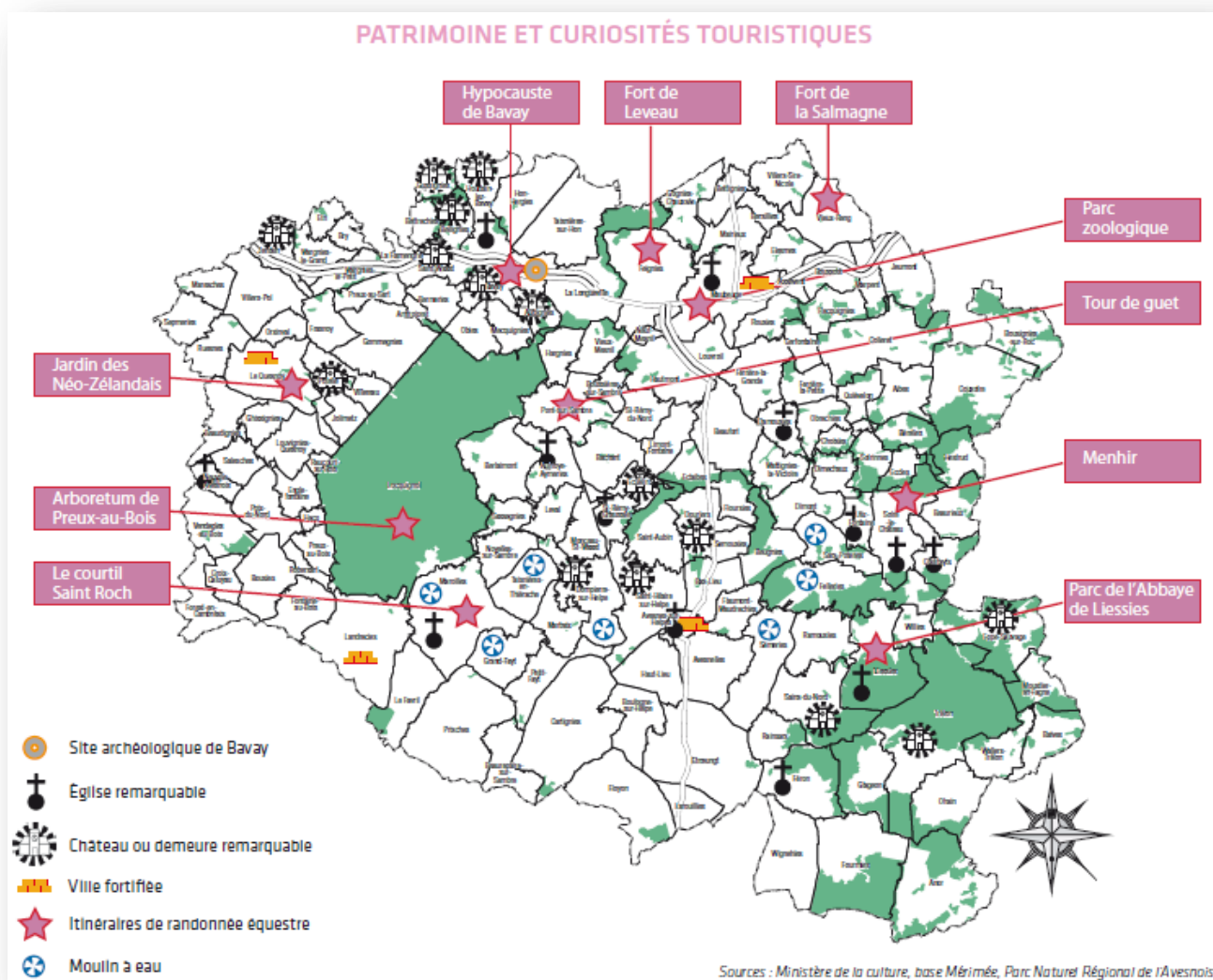
Parmi les zones sur le territoire, celle de Bavay présente un taux d'autonomie en commerce alimentaire à la limite du seuil minimum (50 %) avec 51 % et une baisse de 8 % de ce taux entre 2009 et 2013. La **zone de Landrecies** atteint les 70 % d'autonomie commerciale. Le nouveau concept de supermarché à Landrecies a rempli pleinement son rôle de locomotive sur toute la zone. L'évasion constatée sur les zones commerciales de Le Quesnoy et du Valenciennois a régressé, elle continue d'augmenter sur la zone Auchan Hautmont Louvroil. Le bon niveau sur la **zone du Quesnoy** reste stable entre 2009 et 2013. La **zone de Bavay** est la plus fragilisée, l'évasion des achats alimentaires vers la zone Auchan Hautmont-Louvroil a augmenté de 8 points. Le seuil d'autonomie critique est atteint. 49 % des dépenses alimentaires sont effectuées en dehors de la zone.

Concernant l'autonomie des zones en non-alimentaire, la répartition équivaut à celle-ci. Le seuil minimal est fixé à 20 % et la zone de Bavay est également en-dessous (13 %). La zone du Quesnoy enregistre une autonomie de 34 % et celle de Landrecies de 23 %, plutôt critique également. Les habitudes de consommation sont à analyser également puisque leurs habitants se rendent habituellement vers des pôles extérieurs présentant une concentration de commerces importante.

Plusieurs enjeux liés au commerce sur le territoire, en voici quelques uns qui correspondent à la CCPM:

- de revitaliser les centres-villes,
- de proposer une offre alternative aux zones commerciales de périphérie,

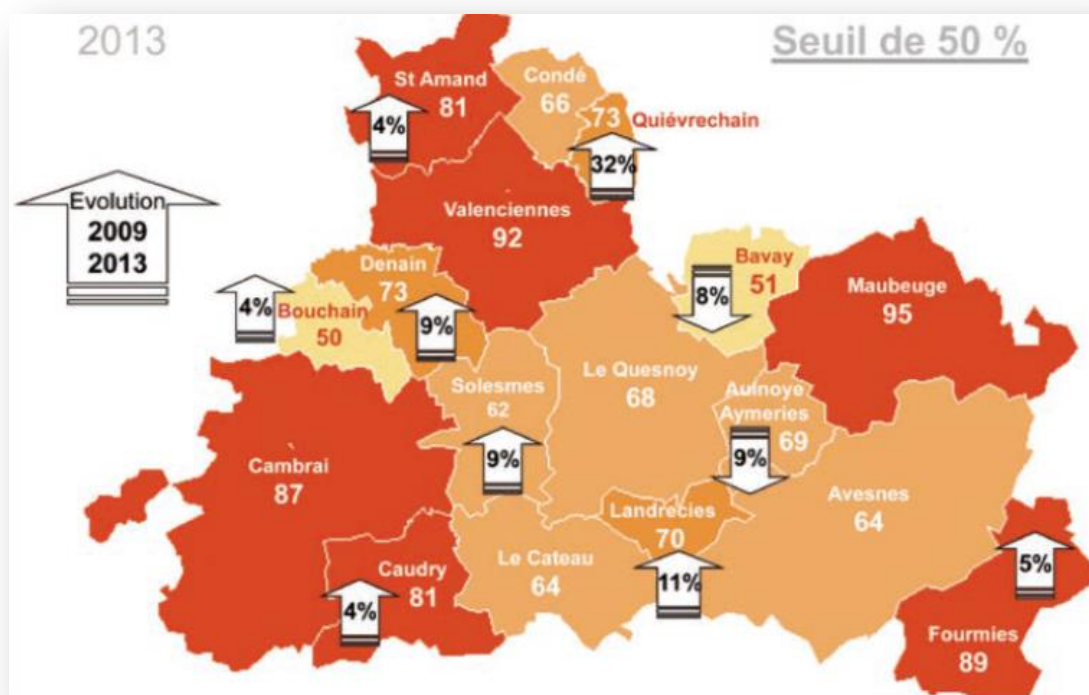
- et de défendre l'économie et l'emploi local.



En 2006, Le Quesnoy comptait 8 000 visiteurs pour les fortifications et 32 000 visiteurs pour le site et le musée archéologique de Bavay. Ces chiffres sont moins élevés que la fréquentation des sites touristiques attractifs à proximité (Zoo de Maubeuge, Parc du Val Joly, Musée de Valenciennes...).

La desserte du territoire en termes de professionnels de santé sur l'arrondissement est très en-dessous de la moyenne nationale.

Figure 1 : Autonomie des zones en alimentaire en 2013, et leur évolution sur 2009-201



2. LES EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT

L'analyse des équipements est faite à partir des dernières années issues de Géoclip datant du recensement de 2014 et des réponses aux questionnaires envoyés aux communes.

Figure 2 : les différents équipements de l'enseignement sur le territoire.

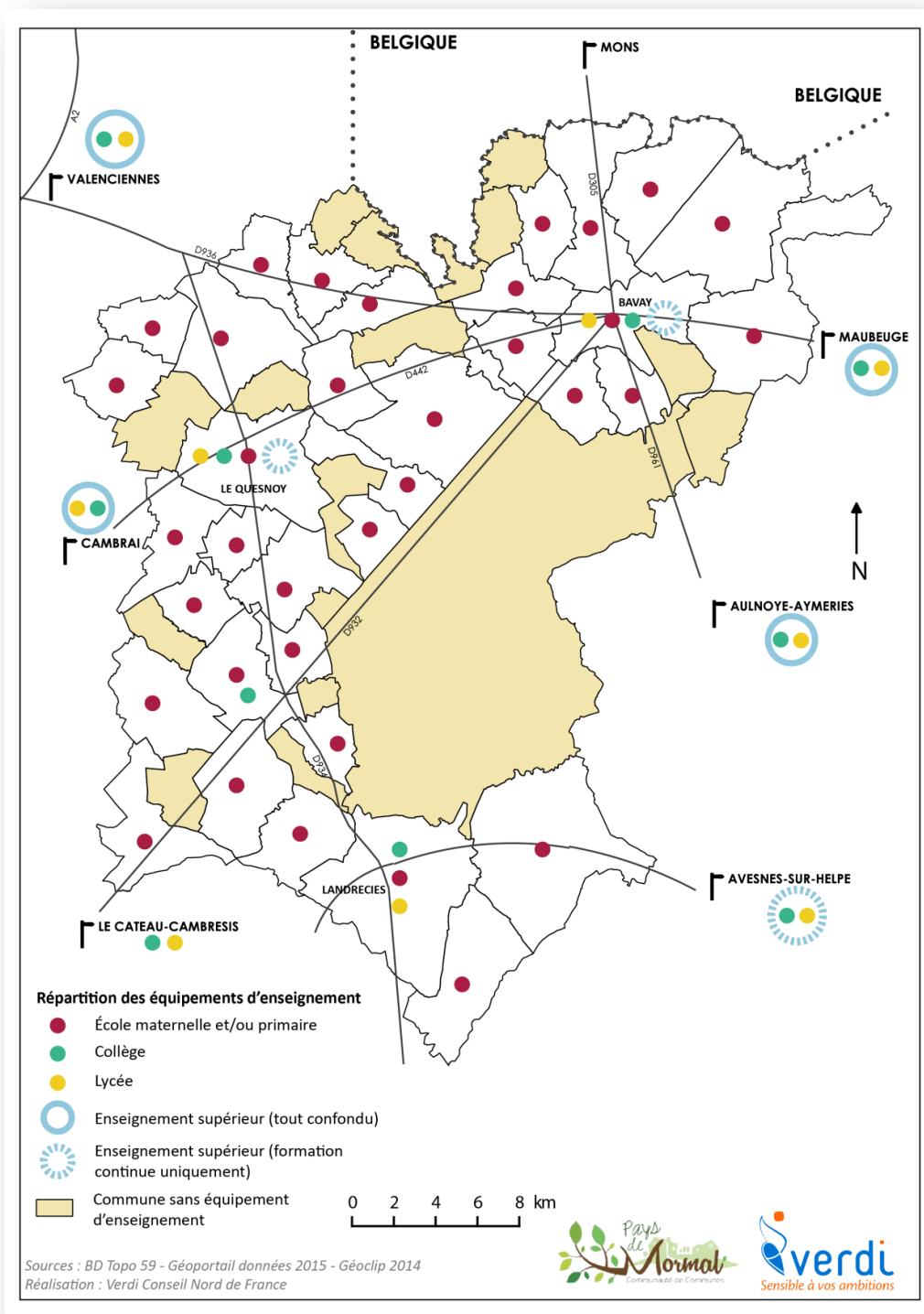
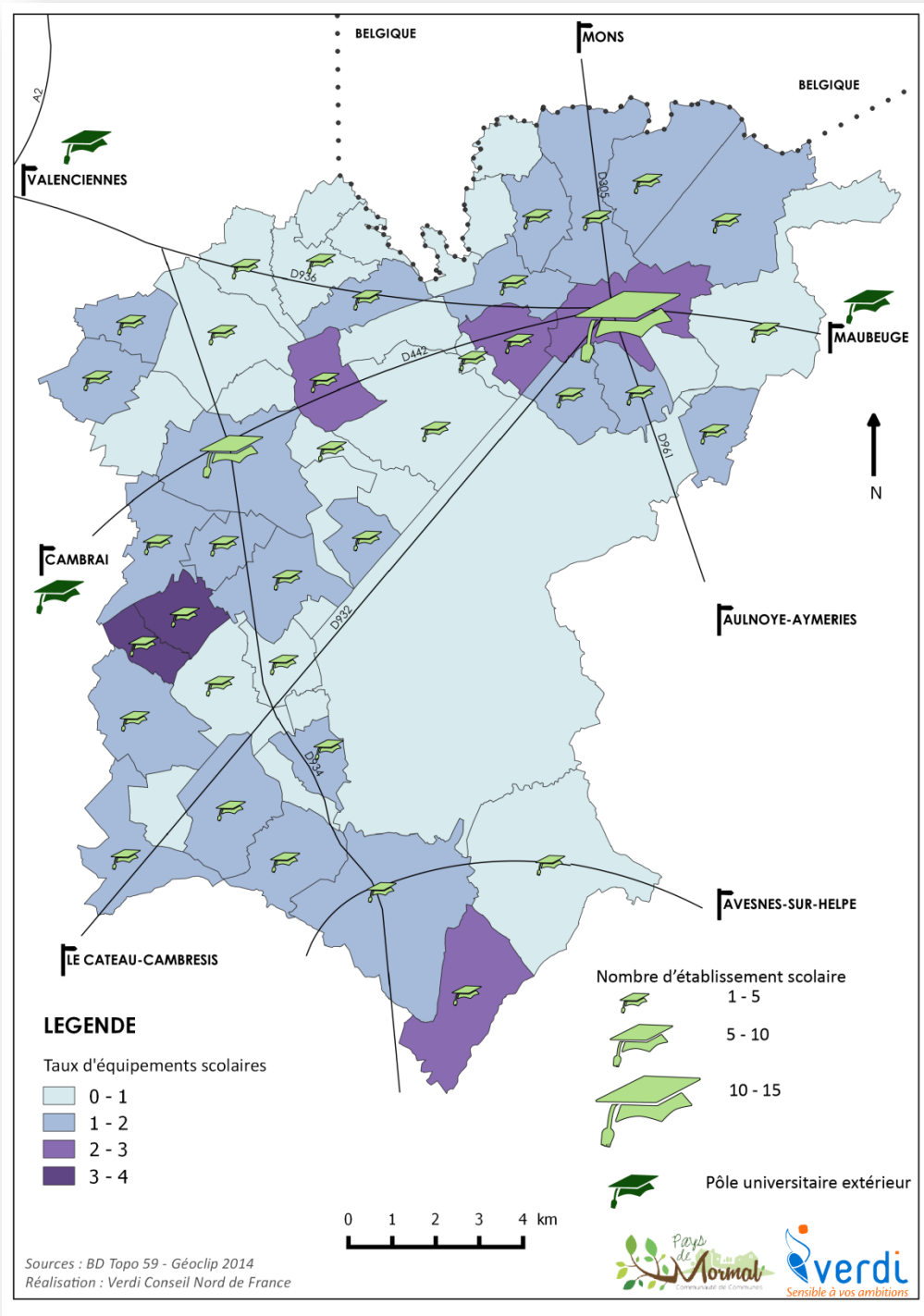


Figure 3 : le taux d'équipements scolaires pour 1000 habitants et le nombre d'équipements présents sur la CCPM.



Une diversité de l'offre en équipements scolaires se situe essentiellement sur les communes-centres de la CCPM. On y trouve également un nombre d'équipements plus élevé : écoles (maternelle et primaire), collège, lycée et enseignement supérieur (formation continue). La commune de Landrecies est une commune-centre moins équipée par rapport au taux d'équipement pour 1000 habitants, son

offre en équipements scolaires est d'ailleurs moindre. Bavay se différencie également par son nombre d'établissements scolaires le plus élevé de la CCPM ainsi qu'un taux relativement important, en partie dus à sa position stratégique entre Valenciennes et Maubeuge. De plus, le territoire du « Bavaisis » semble le mieux équipé pour les établissements scolaires.

Aucun pôle universitaire n'est présent sur l'intercommunalité. Les étudiants doivent majoritairement se rendre en dehors du territoire pour poursuivre leur scolarité dans l'enseignement supérieur. Sur Le Quesnoy et Bavay, l'offre scolaire est plus diversifiée également avec des établissements pour la formation continue. La CCPM a mis en place un partenariat avec l'Université du Hainaut-Cambrésis, localisée sur Valenciennes, Famars et Aulnoy-lez-Valenciennes, ainsi que des écoles d'ingénieurs. Cela permet de soutenir l'enseignement supérieur chez les jeunes et de leur permettre de rester sur le territoire tout en ayant accès à ce type de formation.

Sur l'ensemble du territoire, les communes les plus peuplées ne sont pas forcément les mieux équipées, l'offre est bien répartie sur la CCPM.

3. DES EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA PERSONNE A DIVERSIFIER SELON L'EVOLUTION DE LA POPULATION

Figure 4 : répartition des médecins généralistes et du taux d'équipement de santé pour 1000 habitants en 2014.

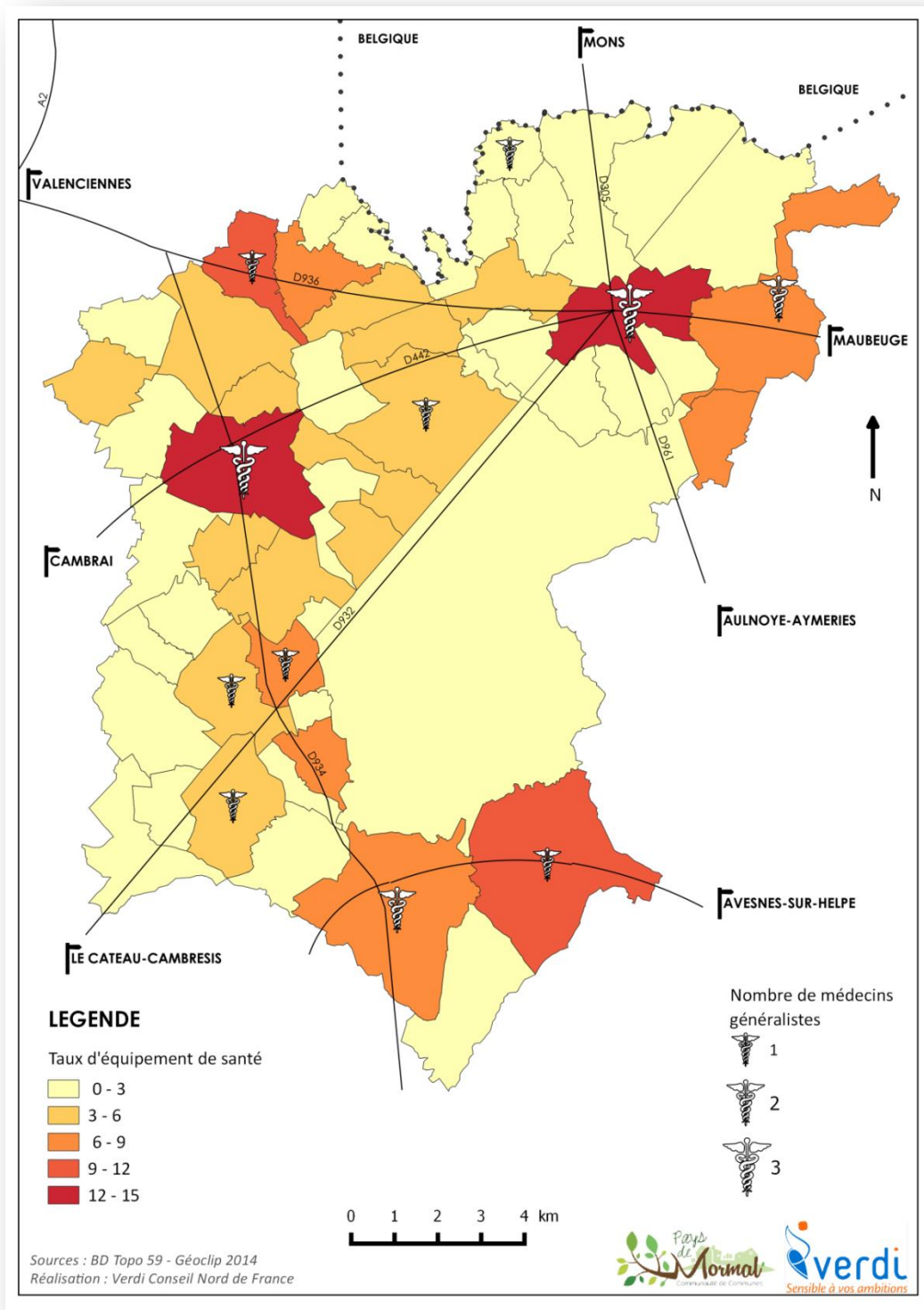
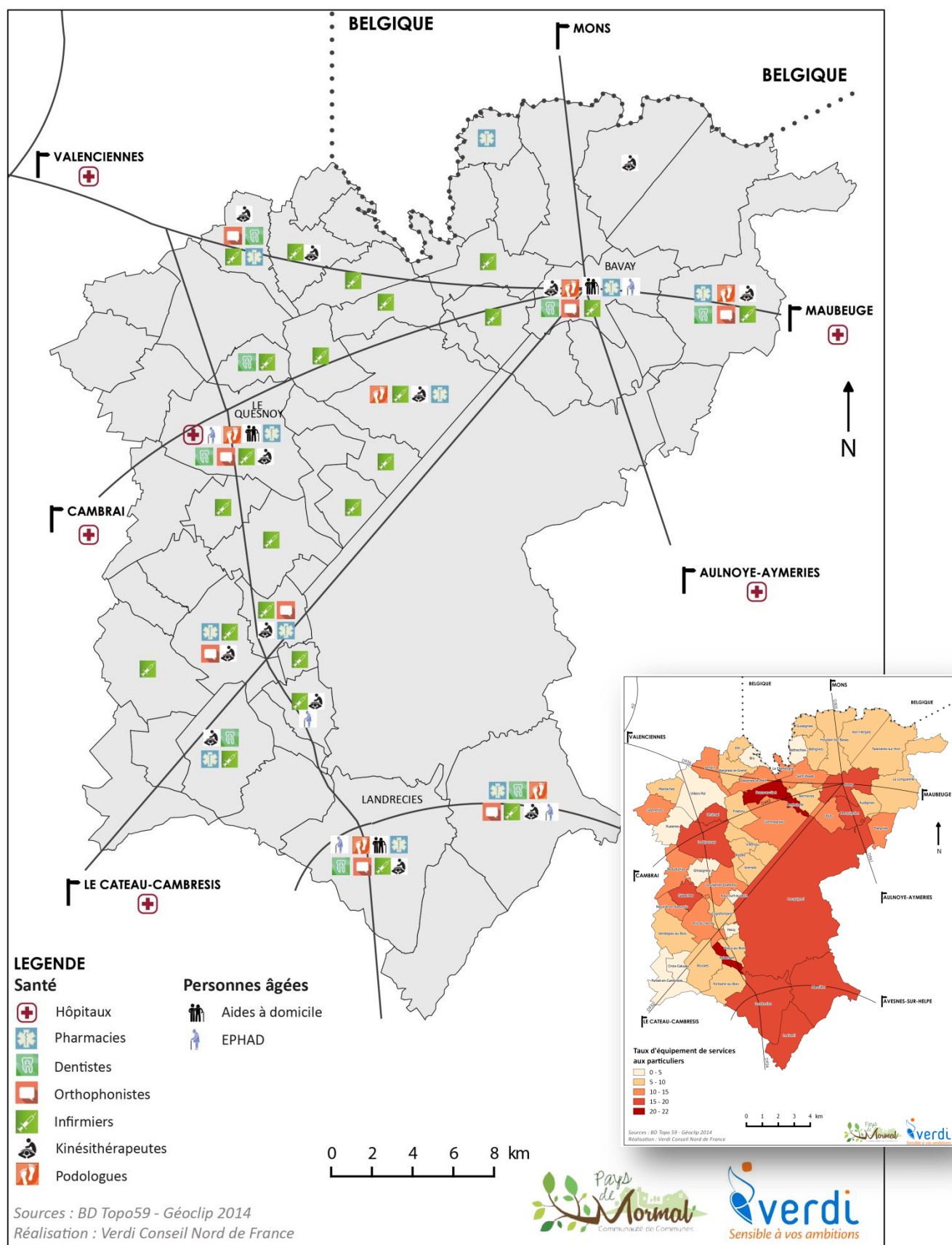


Figure 5 : répartition des équipements de services aux particuliers et le taux d'équipements de services aux particuliers pour 1 000 habitants en 2014.



1. Les équipements liés à la santé

Les pharmacies s'installent dans les communes les plus peuplées, en lien avec les seuils de population demandés. La répartition des équipements liés à la santé privilégie certains secteurs. Les pôles sont les mieux desservis. Sur le « Bavaisis », seules trois communes accueillent une pharmacie. Sur le « Plateau Quercitain », 3 pharmacies uniquement sont également présentes. Enfin, le territoire de « Mormal et ses auréoles bocagères » compte 5 pharmacies. Le sud de la CCPM est relativement plus équipé concernant cette offre. Le même phénomène est observable concernant la répartition des médecins généralistes sur l'intercommunalité. La localisation des équipements liés à la santé sur le territoire semble en lien avec la présence d'axes de communication. Les communes à proximité sont souvent les mieux équipées et/ou avec le plus grand nombre de médecins généralistes ou de pharmacie. Il s'agit de communes telles que Poix-du-Nord ou Englefontaine, où la diversité de ces équipements est plus élevée que sur la majorité des communes.

Les services spécialisés liés à la santé sont peu répandus sur le territoire, il existe des disparités entre les communes. En effet, seules 11 communes disposent d'un dentiste, orthophoniste, kinésithérapeute ou podologue.

L'unique centre hospitalier de l'intercommunalité se situe sur la commune du Quesnoy, et qui est en cours d'extension.

Figure 6 : Le centre hospitalier du Quesnoy et son extension, rue du 8 mai 1945

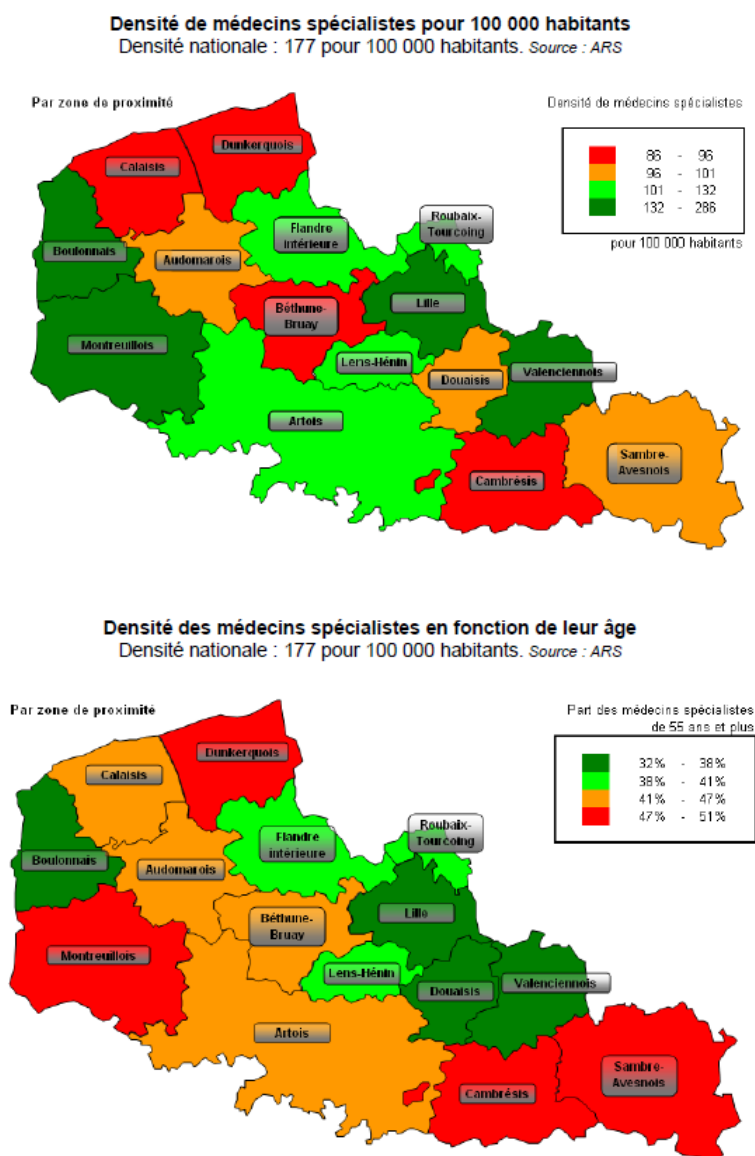


- **Un territoire en difficulté face à la désertification médicale**

D'après l'ARS (Agence Régionale de Santé), la Sambre Avesnois possède une des plus faibles densités de médecins spécialistes de la région. Pour 100 000 habitants, il y a 96 à 101 médecins spécialistes. En Sambre-Avesnois, la part des médecins spécialistes de plus de 55 ans est de 47% à 51%. Il s'agit d'une catégorie de professionnels qui se rapprochent de l'âge de la retraite et qui devront donc être remplacés. Et pourtant, le vieillissement de la population est de plus en plus important sur le territoire. Ce qui signifie que la demande en soins médicaux tend à s'intensifier et concernent une catégorie de population de moins en moins mobile.

D'après l'ARS, le « **Bavaisis** » est identifié comme une zone en difficulté en offre de soin de premier secours.

Le territoire de la CCPM dispose d'un centre hospitalier important sur Le Quesnoy. Une extension est en cours de construction. Ensuite les communes dépendent des centres à l'extérieur du territoire (Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, Aulnoye-Aymeries, Le Cateau-Cambrésis ou Avesnes-sur-Helpe).



2. Les équipements liés à l'enfance et la jeunesse

Aucun centre d'hébergement pour enfants handicapés n'est également localisé, en 2014. Tandis que les pôles extérieurs tels que Valenciennes, Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Le Cateau-Cambrésis ou Avesnes-sur-Helpe en disposent. Pour les services liés à l'handicap chez les enfants, aucun établissement ou service n'est recensé sur l'intercommunalité.

La CCPM recense 450 assistantes maternelles et affiche l'ambition de développer le Relais d'Assistants Maternelles, qui organise des animations pour les plus petits afin d'améliorer la vie quotidienne des familles sur le territoire.

Afin de capter les catégories de population avec des enfants de bas âge et d'être plus attractif, la CCPM devra donc développer ce type de services et d'infrastructures sur son territoire.

La commune de Villereau accueillera très prochainement une crèche (ouverture prévue pour le 14 novembre 2016). En construction, elle permettra d'offrir 24 places sur le territoire, qui ne dispose d'aucune autre crèche.

Figure 7 : Construction de la crèche sur Villereau.



3. Les équipements à destination des personnes âgées

Plusieurs établissements réservés à l'accueil des personnes âgées sont répartis sur le territoire. Un EPHAD (équipement d'hébergement de personnes handicapées adultes) se situe sur le « Bavais », 1 sur le « Plateau Quercitain » et 3 sur le territoire de « Mormal et ses auréoles bocagères ». Parmi les 5 EPHAD, on en compte 2 au Quesnoy et 2 à La Longueville, ainsi qu'un équipement sur la commune de Bavay, en 2014. La CCPM tend à améliorer la qualité de vie des personnes âgées avec la mise en place d'Activités Physiques Adaptées à domicile.

Les établissements pour personnes âgées présentent une légère concentration sur le sud du territoire : Landrecies, Maroilles et Preux-au-Bois.

Seule la commune de Landrecies compte un équipement de services **d'aide à domicile** pour les personnes âgées sur l'intercommunalité en 2014.

Les trois communes-centres du territoire comptent des services de **soins à domicile** pour les personnes âgées. Une grande partie des personnes âgées du territoire habitant dans les autres communes ne sont pas couvertes par ce type de services.

4. Les services à la personne

Les services aux particuliers englobent toutes les catégories : services publics, services généraux, services automobiles, artisanat du bâtiment et les services à la personne.

Les services généraux regroupent les banques, bureaux de poste, pompe funèbre, relais poste commerçant et les agences postales. Ce type de services est assez peu présent. Au total 38 établissements correspondant à cette catégorie se situent sur la CCPM. On compte plus de 31 % des services généraux sur le « Bavaisis », plus de 39 % sur le « Plateau Quercitain » et 29 % sur le territoire de « Mormal et ses auréoles bocagères ». Les services généraux se concentrent essentiellement sur une commune : Le Quesnoy, avec 11 établissements.

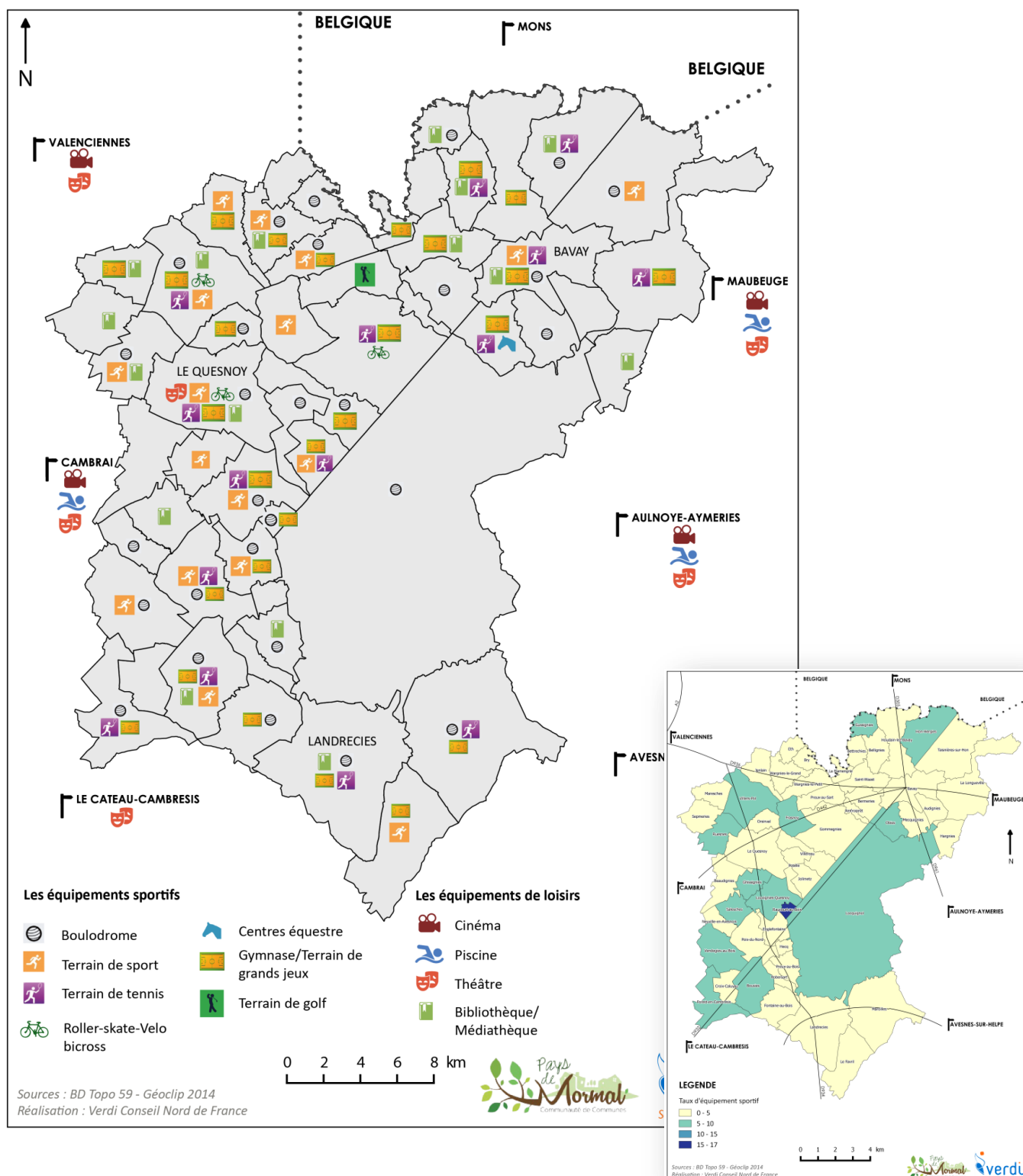
Les services à la population regroupent les établissements de coiffure, vétérinaire, agence d'intérim, agence immobilière, restaurant, blanchisserie-teinturerie et soins de beauté. La CCPM comptabilise 214 établissements de services à la personne. Une fois de plus, ce sont les communes-centres qui accueillent le plus de services, avec Le Quesnoy (47), Bavay (25) et Landrecies (26). La commune de Maroilles (16) arrive en 5^e position plus loin derrière. Pour le reste du territoire les chiffres ne dépassent pas 10 établissements par commune.

Des services de soins et de repas à domicile sont présents sur une partie du territoire, et desservent les communes du périmètre de l'ancien EPCI de la Communauté de Communes du Bavaisis (qui avait pris la compétence). Le Services des Soins Infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (S.S.I.A.D), sous le statut d'un SIVOM depuis 1986, s'engage dans une qualité des soins et dans la mise en œuvre d'actions, d'éducation et de prévention auprès des patients.

La CCPM dispose d'un Pôle Social pour l'accompagnement vers l'emploi ou des demandes de RSA, basé sur Le Quesnoy et Bavay.

4. UNE REPARTITION PLUTOT HOMOGENE DES EQUIPEMENTS DE SPORT ET DE LOISIR

Figure 8 : répartition des équipements sportifs-loisir et le taux d'équipements pour 1 000 habitants en 2014.



L'offre en équipements sportifs est très répandue sur l'ensemble de la CCPM, avec 177 équipements en 2014. 8 communes sur les 53 ne disposent pas d'équipements sportifs. Globalement les communes sont équipées de gymnase ou de terrain de grands jeux. Les activités sportives tendent à se diversifier : golf, centres équestres, infrastructures pour le roller-skate-vélo bicross... De ce fait, la CCPM présente peu de disparités concernant la répartition des taux d'équipements sportifs-loisirs. Une dizaine de bibliothèques sont répertoriées sur l'ensemble de la CCPM afin de développer une offre culturelle aux habitants.

Figure 9 : Le boulodrome et une salle communale à Villereau.



En 2014, la majorité de la population se rend sur Valenciennes, Maubeuge, Hautmont ou Avesnes-sur-Helpe pour les complexes cinématographiques. Un théâtre est répertorié sur la commune-centre du Quesnoy (avec organisation d'événements culturels), qui organise la diffusion de films. La CCPM développe les activités culturelles : l'enseignement musical et les activités sont gérés par le Conservatoire de Musique à rayonnement intercommunal. En effet, les communes de Jolimetz, Le Quesnoy, Englefontaine, Maroilles et Sepmeries accueillent les cours d'instruments. Les communes de Jolimetz, Le Quesnoy, Maroilles et Bavay organisent l'accueil des petits pour découvrir et éveiller la pratique de la musique.

Figure 10 : Le théâtre du Quesnoy.



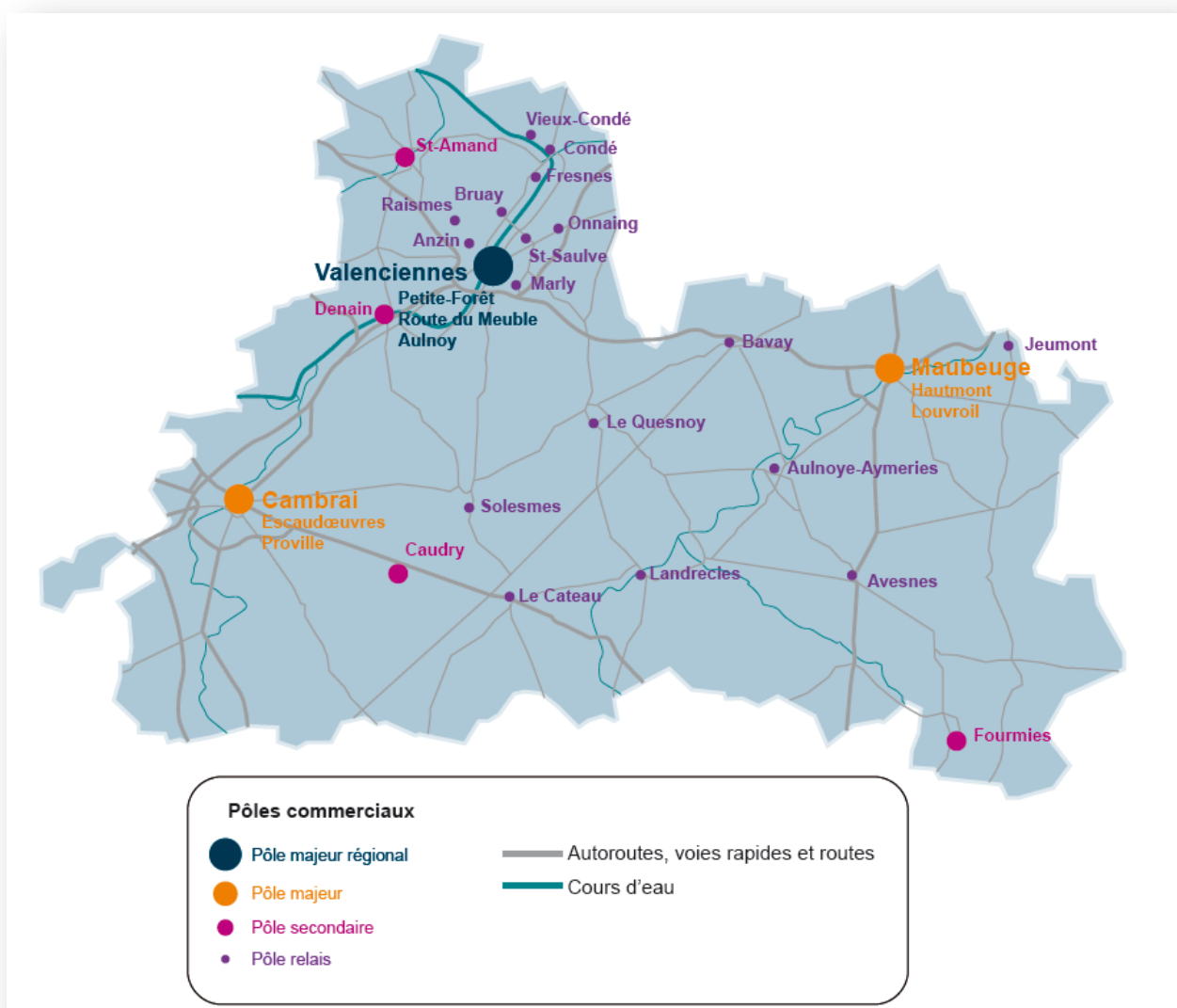
La CCPM affiche l'ambition de proposer des centres de loisirs gérés par l'intercommunalité. Ainsi chaque commune dispose d'un centre de loisirs pour les jeunes (ouverts pendant les vacances) comme pour les adolescents (séjours découverte).

13 salles polyvalentes ou salles des fêtes sont comptabilisées sur l'intercommunalité.

5. UNE OFFRE COMMERCIALE LOCALISEE A PROXIMITE DES LIEUX STRATEGIQUES

1. L'organisation des pôles commerciaux sur la CCPM et à plus large échelle

Figure 11 : La connexion entre les différents pôles commerciaux à l'échelle du Grand Hainaut.



D'après le livre blanc du commerce Grand Hainaut, la CCPM est composée de trois pôles commerciaux relais : Bavay, Le Quesnoy et Landrecies. Les pôles commerciaux majeurs sont situés aux extrémités du territoire.

Les pôles commerciaux relais jouent un rôle économique et social important sur le territoire. En effet, ils permettent de maintenir une autonomie commerciale sur ces zones (Bavay, Le Quesnoy,

Landrecies) afin de ne pas dépendre uniquement des pôles à l'extérieur de l'intercommunalité. Cependant, ils sont beaucoup moins nombreux sur la CCPM et le reste de l'avesnois que sur le territoire de Valenciennes.

Les pôles commerciaux de Maubeuge, Cambrai et Valenciennes concurrencent ceux du territoire. En tant que zone d'emplois, les actifs résidant sur la CCPM y travaillent et réalisent donc une partie de leurs achats en dehors du territoire.

Sur **Bavay**, les commerces s'organisent au sein du centre historique (petits commerces, services ...) et en **périphérie aux abords des grands axes routiers** (moyennes surfaces ...). La même organisation se retrouve sur la **commune-centre du Quesnoy**. Le centre historique est composé de petites rues commerçantes. Ce sont évidemment **de petits commerces de proximité**, pour les grandes surfaces ou enseignes, la commune dispose de ce type de commerces en périphérie et à proximité des axes de communication. On compte quelques entreprises à proximité de la gare et **la zone commerciale la plus importante** du territoire. Sur la **commune-centre de Landrecies**, on retrouve la même organisation, excepté les grandes surfaces en périphérie. Les commerces de proximité présents sont situés dans le centre historique *de la commune*.

Figure 12 : Le supermarché Lidl à Bavay depuis la D649.



Figure 13 : Le centre de Bavay et ses commerces de proximité.



Figure 14 : La zone commercial Les Près du Roy, Le Quesnoy.

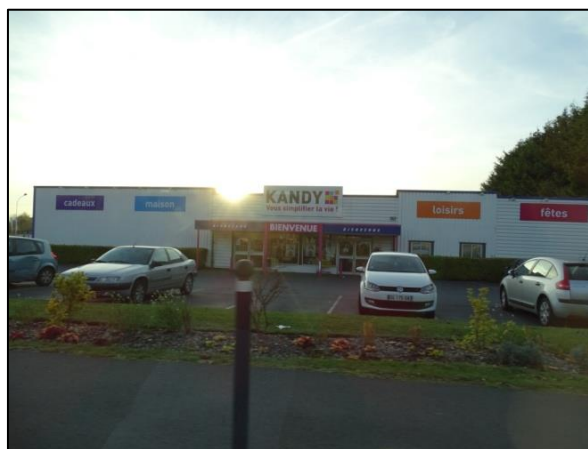
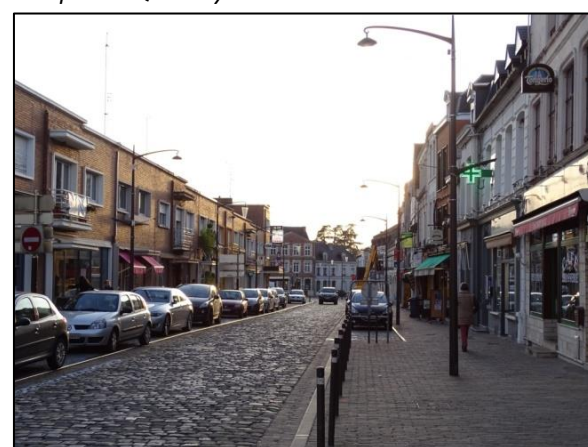


Figure 15 : Le centre historique du Quesnoy.

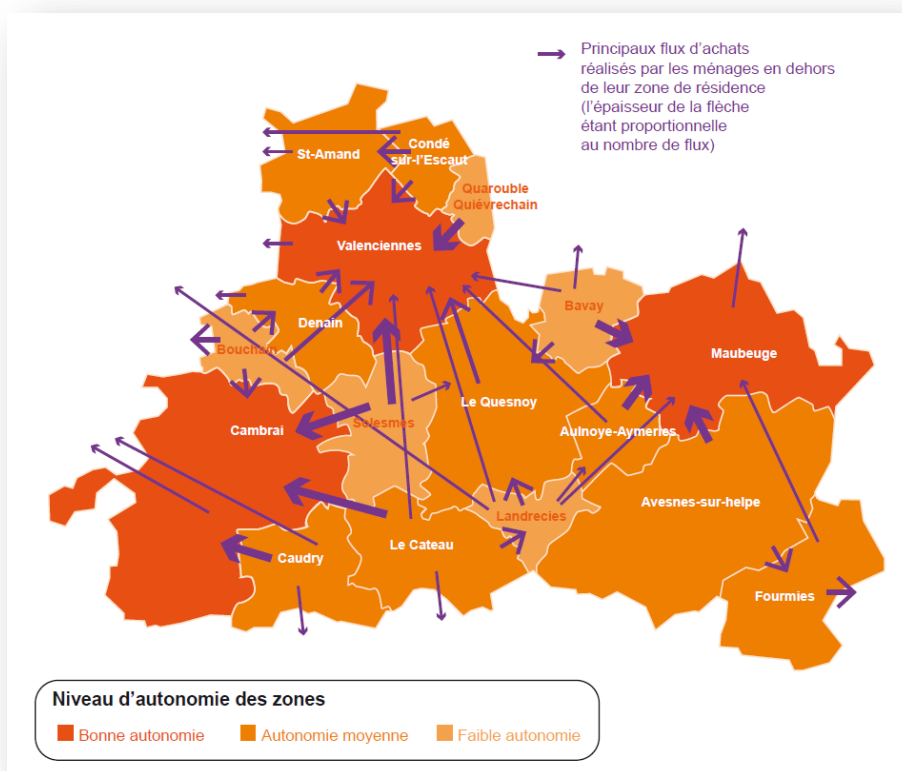




Sur le territoire, Valenciennes constitue le pôle majeur et rayonne sur Cambrai et Maubeuge. Cette dernière dispose également de grandes zones commerciales attractives pour les habitants et les actifs de la CCPM, les trajets domicile-travail étant similaires. Les consommateurs effectuent donc certains achats à proximité de leur lieu de travail.

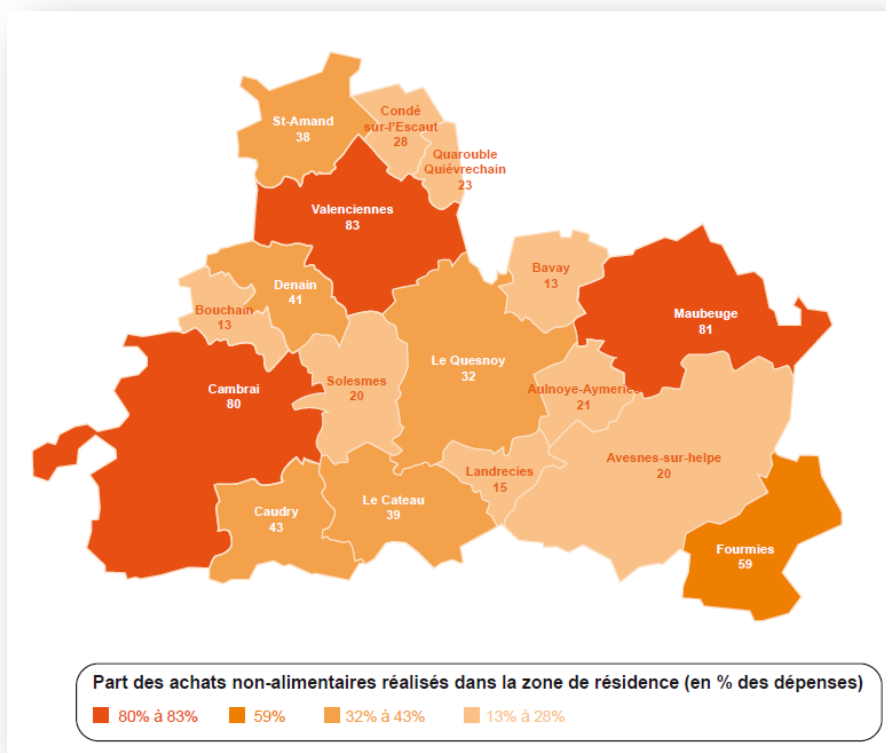
On note que pour le « Bavaisis » l'évasion commerciale vers la Belgique (6,7 % des achats) semble plus importante que sur les autres territoires de la CCPM et du Grand Hainaut. Ce phénomène localisé concerne essentiellement les pôles de Mons et Tournai, mais également quelques communes frontalières (Péruwelz, Quévy, Erquelines...). Il s'agit d'achats non-alimentaires. Cependant l'évasion commerciale vers la Belgique est peu significative (environ 2% sur la Sambre-avesnois).

Figure 16 : Les différents flux d'achat au sein du territoire Grand Hainaut.



En 2010, selon le livre blanc de la CCI, le territoire de la CCPM serait moins autonome pour les produits non-alimentaires (équipements de la maison, hygiène/santé/beauté, équipement à la personne ...). Les achats non-alimentaires ne dépassent pas les 35 % des achats effectués sur les zones de Bavay, Landrecies et Le Quesnoy. Cependant, cette dernière enregistre des achats réalisés sur la zone plus importants que sur les autres de la CCPM.

Figure 17 : Les disparités sur le territoire concernant les achats réalisés dans la zone de résidence (2010).



Plusieurs facteurs influent sur la répartition actuelle du maillage commerciale de l'intercommunalité. 75% des « drive » ont été construits entre 2012 et 2014 (sur la région). Ce mode d'achat correspond aux nouvelles demandes du consommateur qui réclame **des formules d'achat moins stressantes et permettant un gain de temps**. Jusqu'en 2014, la CCPM ne compte aucun « drive ». Plusieurs sont déjà présents sur les pôles extérieurs : **Maubeuge, Avesnes-sur-Helpe, Cambrai et Valenciennes**.

Le développement du **e-commerce** concurrence les modes de consommation et donc le maillage commercial traditionnel. D'après la CCI, 4% des achats étaient réalisés par internet sur le Grand Hainaut en 2009. En 2011, ce chiffre s'élève à 7,3% (source : Credoc et CCI).

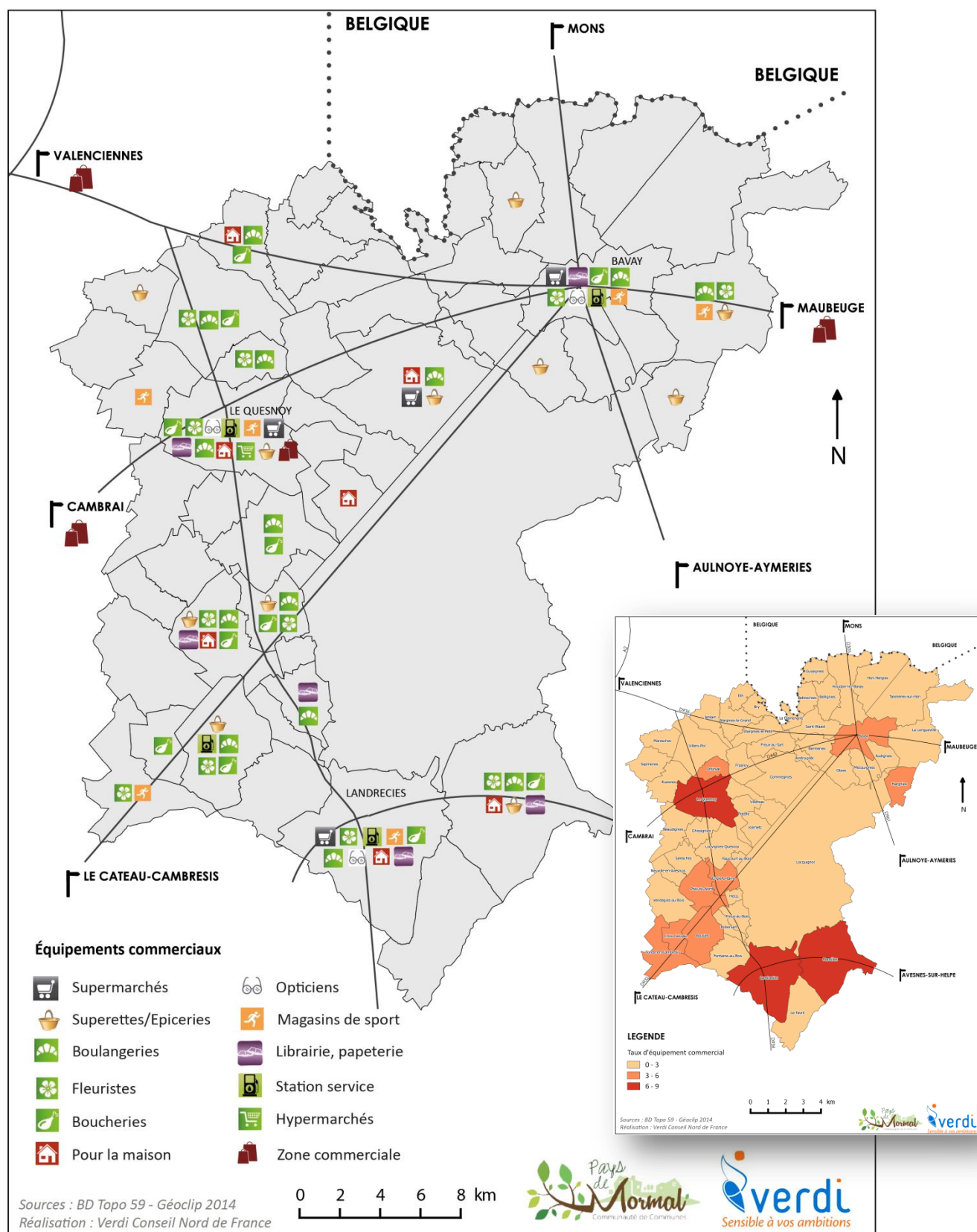
Les territoires voient émerger **des points relais** (magasin relais, nouvel espace de réception des marchandises ouvert 24h/24 : local avec compartiments de stockage).

Les ventes privées se multiplient. Elles concurrencent les commerces d'équipements (à la personne, maison ...) notamment pendant la période des soldes.

Les circuits-courts (AMAP ...) se développent également et concurrencent les grandes surfaces.

2. La répartition de l'offre commerciale sur la CCPM

Figure 18 : répartition des équipements commerciaux et le taux d'équipements pour 1 000 habitants en 2014.



Les commerces « pour la maison » comprennent les magasins d'équipement du foyer, les magasins d'électroménager et de matériel audio-vidéo, les magasins de meubles et les magasins de revêtement de murs et de sols.

Avec 151 équipements commerciaux sur la CCPM en 2014, l'offre commerciale est importante mais très disparate. Les communes-centres accueillent plus de 60 % des équipements. Le Quesnoy et Landrecies connaissent les taux d'équipement commercial les plus élevés, suivis de près par la commune de Maroilles.

Le « Bavaisis » est marqué par une part moins élevée de commerces (18,5 % des commerces du territoire), la commune-centre de Bavay est également moins dynamique en termes de taux d'équipement. La proximité et l'attractivité du maubeugeois semblent jouer sur l'installation de commerces sur ce périmètre.

Le « Plateau Quercitain » enregistre presque 50 % des équipements présents sur l'intercommunalité. La dynamique commerciale est plus élevée sur ce périmètre. Les communes les plus équipées en commerces se situent à proximité des axes de communication (Jenlain, Villers-Pol, Poix-du-Nord). L'installation de l'entreprise Refresco sur la zone d'activités des Près du Roy au Quesnoy est en cours de décision. Cela aura pour bénéfices des créations d'emplois ainsi que la valorisation du territoire à travers un site de production spécialisé avec un procédé unique dans son domaine.

Le territoire de « Mormal et ses auréole bocagères » comprend 36,4 % des commerces du territoire. Le sud du territoire le long de la D932 et de la D934 est relativement mieux équipé en commerces (diversité et taux d'équipements) que les autres communes : Landrecies, Maroilles, Bousies, Englefontaine.

De plus, 5 zones d'activités économiques d'intérêt intercommunal ont été répertoriées sur Bavay, Landrecies, Maroilles, La Longueville et Wagnies-le-Grand.

On compte plus de petits commerces répartis dans les communes que de supermarché ou hypermarché sur l'intercommunalité. Il est important de préciser que les pôles extérieurs et à proximité du territoire disposent de zones commerciales ou d'activités qui concentrent de nombreux commerces (Valenciennes, Maubeuge et Cambrai).

De plus, la D934 est identifiée comme un axe regroupant de nombreux commerces de parts et d'autres des voies. L'importance des flux permet une bonne visibilité aux commerces qui s'installent au bord.

Figure 19 : Schéma de l'axe commerçant Orsinval-Le Quesnoy.



Comme l'illustre ce schéma, l'axe est bordé de plusieurs commerces. Cela leur offre une visibilité ainsi qu'un accès rapide pour les consommateurs. On retrouve donc des restaurateurs, commerçants et artisans implantés le long de la D934. Les consommateurs des autres territoires (« Bavaisis » et « Mormal et ses auréoles bocagères ») renforcent cette répartition commerciale.

6. QUELLES POLARITES SUR LE TERRITOIRE ?

Au vu de la localisation des services, des équipements et des commerces, certains pôles ont été identifiés sur le territoire. Ces derniers sont majoritairement situés au nord-ouest du territoire, qui apparaît comme la partie la plus attractive. Un élément important influe sur la localisation des polarités, il s'agit de la proximité des pôles d'attractivité extérieurs de plus grande envergure.

La commune-centre du Quesnoy selon les différentes thématiques se trouvent être le pôle le plus développé de l'intercommunalité. Il est suivi de près par les deux autres communes-centre de Bavay et Landrecies (souvent avec des taux d'équipement inférieurs au Quesnoy).

Concernant la thématique des équipements sportifs et de loisir, la tendance semble être inversée. Plusieurs communes disposent d'un taux d'équipement pour 1000 habitants plus élevé que sur les communes-centres. Mais en termes d'effectifs, les équipements sont plus nombreux sur ces dernières.

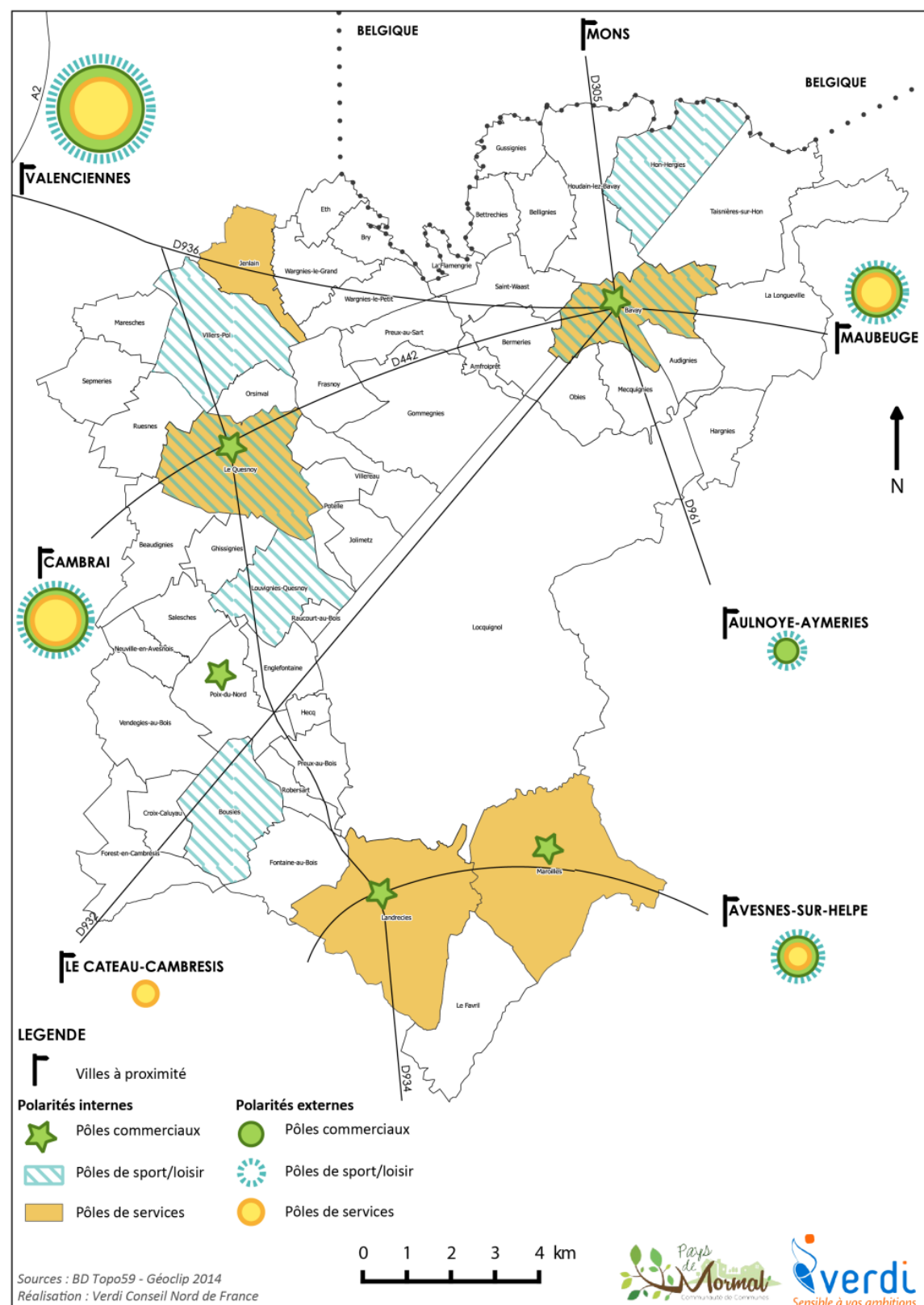
Cependant, le sud du territoire semble légèrement moins dynamique. Il ne s'agit pas d'un secteur polarisant. En termes de services et de commerces la commune de Maroilles se rapproche de celle de Landrecies. Une commune telle que Le Favril ne dispose pas de services, ni de commerces implantés sur son territoire.

Les agglomérations de Valenciennes et Maubeuge sont considérées comme des pôles supérieurs au regard du panel de services, équipements et commerces qu'ils ont développés, et recherchés par les habitants de la CCPM. L'ouest et le nord du territoire subissent le plus cette attractivité mais ils ont également l'opportunité de se développer (activités, commerces, équipements...) du fait de leur position plus stratégique.

Le pôle de Cambrai est plus éloigné mais il est relativement important en termes d'offre en équipements, services et commerces. Il rayonne dans une moindre mesure sur le sud-est de la CCPM.

Enfin Aulnoye-Aymeries, Avesnes-sur-Helpe ou Le Cateau-Cambrésis peuvent être considérés comme des pôles intermédiaires et offrent aux habitants de la CCPM des services, commerces ou équipements.

Figure 20 : identification des polarités sur le territoire.



7. LES EQUIPEMENTS DIVERS

La CCPM dispose de 4 déchetteries d'intérêt intercommunal.

L'éclairage public est une thématique identifiée dans le projet de territoire. Un effort serait fait afin de maintenir une qualité des espaces publics.

Concernant le réseau de bibliothèques, les communes-centres (Le Quesnoy, Bavay et Landrecies) disposent soit d'une médiathèque, soit d'une bibliothèque municipale. Un Relais-livre est également disponible sur Wargnies-le-Grand. De plus, la CCPM organise des ateliers « bibliothèques en fête » sur l'ensemble de l'intercommunalité. Ainsi ils proposent des ateliers sur diverses thématiques sur différentes communes.

8. L'ACCES A INTERNET ET AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

La fibre

Depuis 2013, le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) a été adopté à l'unanimité dans le but de déployer le Très Haut Débit (THD) par la fibre optique. Selon cette organisation le lancement des travaux était prévu pour fin 2015 – début 2016 sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

La CCPM prévoit de raccorder tous les foyers du territoire à la fibre et leur permettre un accès à internet haut débit. Des travaux étaient prévus sur Maroilles pour que la fibre soit installée d'ici 2016-2017.

L'intercommunalité détient depuis peu la compétence « réseaux et services locaux de communication électronique », auparavant attribué aux communes.

En 2015, la CCPM annonçait des travaux d'envergure pour l'installation de la fibre sur le territoire de l'intercommunalité.

Figure 21 : répartition du débit sur la CCPM.

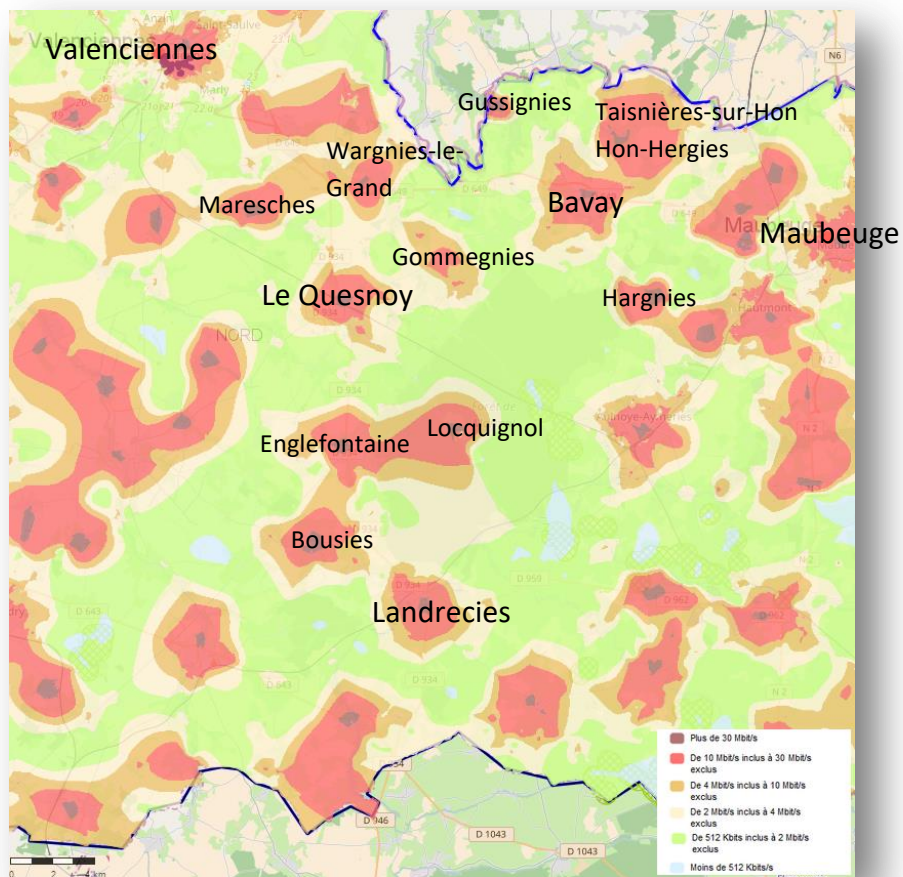
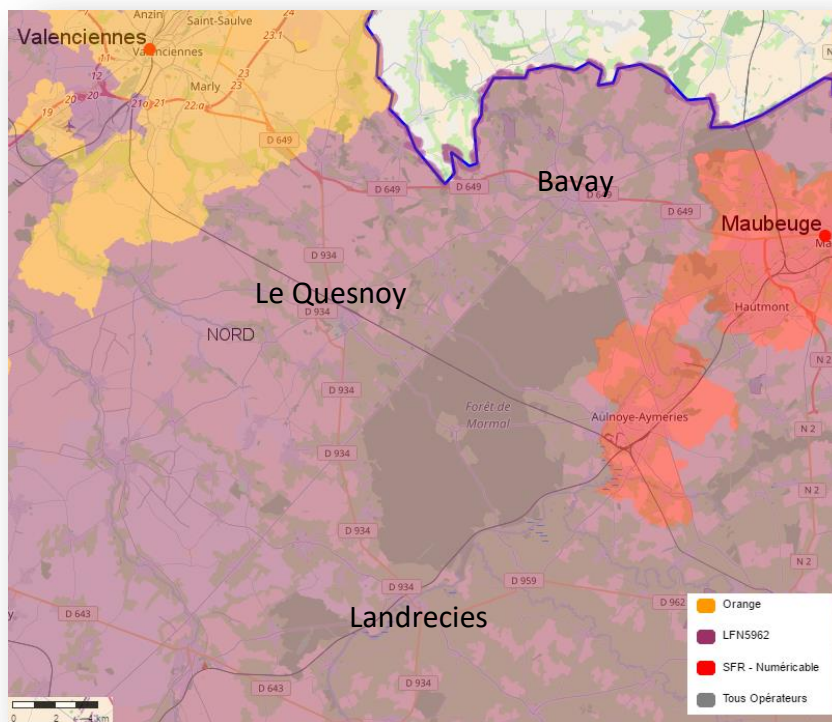


Figure 22 : Exploitant du réseau



9. SYNTHÈSE.

ATOUTS	FAIBLESSES
Une bonne répartition des établissements scolaires sur l'ensemble du territoire. Des communes-centres bien équipées (santé, scolarité, service à la personne, commerces). Un Relais d'assistantes maternelles performant. La présence de plusieurs équipements pour les personnes âgées (EPHAD). Une bonne couverture du territoire en équipements sportifs. Le développement de l'action sociale à l'échelle intercommunale. La CCPM est composée de plusieurs polarités en termes d'équipements et/ou de services.	Le Sud de la CCPM est généralement moins équipé que le reste du territoire. Une répartition disparate des équipements liés à la santé. Aucun équipement préscolaire n'est recensé sur la CCPM. Des disparités entre les périmètres concernant la répartition des commerces (presque 50 % des commerces sur le Plateau Quercitain).
OPPORTUNITES	MENACES
S'appuyer sur des partenariats existants avec l'université et des écoles supérieures pour maintenir une population étudiante sur la CCPM. Soutenir le développement des équipements via les axes structurants. Maintenir et développer les établissements d'accueil des jeunes populations et des personnes âgées. Accompagner et permettre le développement des ZAE sur la CCPM. S'appuyer sur l'installation de la fibre sur le territoire (meilleure connexion).	Des polarités extérieures très dynamiques et attractives en termes de services, commerces. Une offre en équipements de loisirs (cinéma, piscine) plus importante sur les pôles extérieurs. La concentration des différents services, équipements, et commerces uniquement sur les communes-centres.